

#### ANNEXE 4 – Critères de sélection

Pour chacun des paragraphes mentionnés ci-dessous, le candidat devra décrire les modalités d'organisation, de mises en œuvre du projet. Les critères de sélections s'effectueront comme suit :

THEMES	CRITERES	INDICE POINT	TOTAL POINTS
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet.	- Expérience du promoteur et connaissance du public, de l'environnement et des ressources locales	10	20
	- Nature et modalité des partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions	10	
Accompagnement médico-social proposé	- Modalités d'élaboration et d'évaluation des projets personnalisés d'accompagnement	20	40
	- Temps, horaires d'intervention et fonctionnement du dispositif d'astreinte et surveillance de nuit	10	
	- Garanties du droit des usagers au regard notamment du droit des étrangers et modalités de mises en place des outils de la loi de 2002 et du RGPD	10	
Moyens humains, matériels et financiers.	Adéquation des compétences et des effectifs avec le projet global et les conditions de l'appel d'offres, plan de formation continue, encadrement et supervision des équipes	10	40
	Conditions d'hébergement proposées (mode de gestion des lieux d'accueil)	10	
	Coût et faisabilité du projet	20	